



NATIONS UNIES
Commission économique
pour l'Afrique

**EVALUATION PRELIMINAIRE DES
RESULTATS DE L'ECONOMIE
AFRICAIN EN 1994 ET DES PERSPECTIVES
POUR L'ANNEE 1995**

Layashi YAKER

**Secrétaire général adjoint des Nations Unies
Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique**



A compter de la présente évaluation de l'état de l'économie africaine, la Commission clôt une série chronologique et en ouvre une nouvelle. Jusqu'à présent, nos séries ne couvraient pas la République sud-africaine, membre fondateur, exclue de la Commission en 1965 à cause de sa politique raciste de "développement séparé". Avec la disparition de l'apartheid, l'adoption d'une constitution provisoire non raciale et la mise en place du premier gouvernement démocratique, j'ai l'honneur d'accueillir la nouvelle République sud-africaine à nouveau au sein de la Commission. La nouvelle série de statistiques socio-économiques couvrira désormais le continent africain tout entier, d'Alger au Cap, du Cap-Vert aux Seychelles.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN 1994

Les données provisoires dont dispose la Commission économique pour l'Afrique sur l'état des économies nationales africaines en 1994 indiquent une progression modeste du taux de croissance économique de la région. Selon nos estimations, au cours de l'année 1994, la production a augmenté de 2,8%, taux supérieur à ceux de 1993 et 1992 qui étaient respectivement de 1,1% et de -0,3%. C'est dire, malgré cela, que le revenu par habitant ne cesse de baisser et que la région continue de régresser en termes absolus et relatifs. Durant la période 1990 - 1994, le PIB a en fait diminué au rythme de 1,5% par an. Au cours de la période, la proportion de la population pauvre a augmenté à un rythme encore plus rapide. Et là, il s'agit aussi bien des zones rurales où le déclin économique s'est poursuivi, que des villes où les efforts tendant à promouvoir la croissance et la création d'emplois dans le secteur de l'industrie et des services ont été caractérisés par une faible performance.

La situation économique mondiale a continué de s'améliorer en 1994, sous l'impulsion d'une croissance vigoureuse enregistrée aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Australie. La croissance de la production de l'ensemble des économies de l'OCDE est estimée à 2,6% cette année. Les économies "en transition" de l'Europe de l'Est, des Etats baltes, de la Russie et des anciens Etats de la CEI, considérés en tant que groupe, ont enregistré une contraction d'environ 6% cette année. Pour leur part, les pays en développement dans leur ensemble connaîtront, selon les estimations, un taux annuel d'expansion de 5 à 6% qui est le fait, pour l'essentiel, de la Chine dont on escompte un taux de croissance d'environ 10%, des pays nouvellement industrialisés de l'Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, de l'Inde et de l'Amérique latine. Il est prévu que la production économique mondiale augmentera au rythme d'environ 3% durant l'année, contre 2% en 1993.

Bien que l'Afrique ait enregistré son taux de croissance le plus élevé en cinq ans, sa part dans la production économique totale du monde a continué de reculer, quoique le taux d'accroissement de sa population soit à peu près le double de celui de la population mondiale. L'Afrique est également restée en retrait par rapport aux autres régions en développement qui font actuellement figure d'importants moteurs de la croissance économique mondiale.

Pour ce qui est de la demande, nos estimations indiquent que la consommation intérieure, ainsi que la consommation publique et privée ont progressé de 0,9%, contre 1,7% l'année dernière (tableau 4). La formation de capital fixe, y compris les variations des stocks (investissement en capital fixe), se serait accru de 5,2%, contre 1% en 1993.

Les facteurs négatifs, à des degrés divers, dans les pays africains, à l'origine des résultats économiques très insuffisants obtenus par la région, depuis des années, peuvent être décrits de la façon suivante:

- Contraintes pesant sur les ressources en monnaie convertible du fait de l'alourdissement du fardeau de la dette, de la faiblesse des flux d'aide extérieure et de la détérioration des termes de l'échange;
- Gestion micro et macro-économique, notamment politiques économiques peu favorables à l'épargne, à l'investissement et au développement durable;
- Déficits et affectation inadéquate de ressources nationales insuffisantes, souvent en raison du manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes;
- Déficiences structurelles des économies africaines qui tendent à accentuer l'impact des chocs extérieurs, comme par exemple les variations soudaines des prix, les catastrophes naturelles, etc.
- Instabilité politique et situations de conflit;

- soutien insuffisant au rôle de la femme dans le développement.

La relance modeste de la croissance économique enregistrée dans la région en 1994 doit être attribuée aux améliorations intervenues dans certains de ces domaines. Le climat a été plus favorable qu'en 1993 à l'agriculture dans la plupart des zones du continent, encore qu'un certain nombre de pays aient été affectés par la sécheresse pendant au moins une partie de l'année avec, comme conséquence, la baisse de la production agricole. Cette dernière n'a progressé dans la région que de 2,1% en 1994 contre 3,7% en 1993. Le sous-secteur des produits alimentaires a connu un taux de croissance de 2,5% comparé à celui de 4% l'année dernière. De plus, compte tenu du taux de croissance démographique de l'Afrique, la production vivrière par habitant a diminué d'environ 0,5%, ce qui éloigne davantage encore le continent de son objectif d'autosuffisance alimentaire. Une mauvaise saison des pluies durant le troisième trimestre de 1993 et le premier trimestre de 1994 a provoqué l'apparition de la famine, au cours du premier semestre de l'année, sur une vaste étendue peuplée de 22 millions d'habitants approximativement et couvrant une dizaine de pays dans la Corne de l'Afrique. Dans les pays les plus gravement touchés, surtout l'Erythrée, l'Ethiopie et le Kenya, les décès massifs et les déplacements de populations intervenus il y a quelques années, à une grande échelle, ont été évités grâce à la distribution, à temps, d'une quantité accrue de produits alimentaires importés et d'aide alimentaire. Toutefois, la situation a été meilleure dans les autres sous-régions. En Afrique du Nord, le Maroc et l'Egypte ont enregistré des récoltes exceptionnelles de blé et de céréales secondaires en 1994, en raison principalement de pluies suffisantes durant la période de végétation. Dans le Sahel et les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, il est prévu des récoltes supérieures à la normale. Les récoltes de blé et de maïs ont été abondantes en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Même certaines zones de la Corne de l'Afrique s'attendent à une bonne récolte, en raison d'une saison des pluies convenable au milieu de 1994. Alors que le volume total des importations alimentaires et de l'aide alimentaire s'est élevé à 8,6 millions de tonnes pour l'année

1993/94, les besoins en importations en 1994/95 seront probablement réduits à 5,2 millions de tonnes environ.

La transition constitutionnelle opérée pacifiquement de l'apartheid à un régime démocratique et non racial en République sud-africaine sous la conduite du Président Nelson Mandela a fait naître l'optimisme à l'intérieur et à l'extérieur en ce qui concerne l'avenir de ce pays. D'autres pays ont également réalisé le passage de régimes de parti unique établis de longue date à un système de gouvernement fondé sur le pluralisme, dans des conditions pacifiques remarquables. Les pays africains, dans leur majorité, ont continué à appliquer des réformes économiques, mais à des coûts sociaux élevés.

Par ailleurs, même si aucun nouveau conflit n'a surgi en 1994, les foyers chroniquement existants n'ont pas cessé de constituer un grave sujet de préoccupation pour l'Afrique et aussi pour la communauté internationale. Le conflit au Rwanda, latent en 1993, mais tout de même évitable grâce à une solution négociée de partage du pouvoir, a brutalement éclaté en avril 1994 et dégénéré en un génocide dont l'horreur et l'ampleur ont pris de court et l'Afrique et le reste du monde. Le Burundi voisin était prêt à basculer à nouveau dans la violence, tandis que les hostilités se poursuivaient en Angola et au Sud-Soudan. Un certain niveau de tension politique pouvait être observé en Egypte, en Algérie et au Zaïre, alors que le Nigéria, dont l'économie figure parmi les trois plus importantes de l'Afrique, connaissait une période marquée par une certaine instabilité politique et l'agitation du monde du travail. On est toujours dans l'impasse en Somalie. Ces diverses situations n'ont pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur la croissance économique de l'Afrique en 1994.

Si l'on excepte les pays en proie à des conflits (Angola, Libéria, Rwanda et Somalie), la région a enregistré un taux de croissance de 2,9% contre 1,2% l'année dernière (tableau 1). Cependant, dans la mesure où elles ont conforté la perception erronée, que tous les pays africains constituant des zones d'instabilité et de conflits, ces situations ont probablement concouru à décourager les

investissements en Afrique, réduisant les perspectives de croissance dans le moyen terme.

Tout cela indique que la modeste croissance économique de l'Afrique en 1994 s'accompagne de variations significatives au niveau des pays et des sous-régions. La production des six pays d'Afrique du Nord a progressé au taux de 2,5% , contre 0,8% en 1993. Les 16 pays d'Afrique de l'Ouest ont connu un taux de croissance de 2,6% contre 3,2% l'année dernière. Pour les 21 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, y compris les Etats insulaires de l'Océan indien, le taux a été de 3,7%, contre 1,5%. Le taux est estimé à 3,8% contre 1,2% en 1993 pour les 7 pays de la sous-région de l'Afrique australe, dont la République sud-africaine. Pour les 10 pays d'Afrique centrale, il est prévu un recul de la production de 0,2% en 1994, suite à une baisse de 4,8% en 1993. Pour les 32 pays les moins avancés (PMA) du continent, on s'attend à un taux de croissance de 1,7%, contre 1,6% l'année dernière. En outre, les pays exportateurs de pétrole de la région auront, selon toute vraisemblance, un taux de croissance de 2% seulement contre 1,7% en 1993.

Le classement par niveau de performance indique que 11 pays ont eu un taux de croissance négatif contre 17 l'année dernière, tandis que 12 autres devraient dépasser 5%, soit le même nombre que l'année précédente, ce qui explique l'amélioration enregistrée pour toute la région. (tableau 2).

Les recettes d'exportation passeront vraisemblablement de 91,3 milliards de dollars en 1993 à 95,2 milliards en 1994, d'où un accroissement nominal de 4,25%, imputable à l'augmentation notable des cours des produits de base dans leur quasi totalité: café, cacao, thé, coton et minéraux notamment. Toutefois, le fléchissement des cours du pétrole d'environ 7,6% a déprimé la croissance des exportations. L'augmentation en volume n'a été que de 2% contre 1,1% en 1993 (tableau 4).

On estime que la valeur des importations est passée, quant à elle, de 95,5 milliards de dollars en 1993 à 101,7 milliards en 1994

(+ 6,5%) (tableau 4). Le déficit croissant des échanges de marchandises, conjugué à la réduction de l'excédent au titre des transferts et à un déficit accru de la balance des services vont probablement entraîner un déficit accru du compte courant d'environ 7,8 milliards de dollars, quelque peu supérieur à celui de l'année dernière.

Sur la base des données provisoires, l'indice des prix des exportations de l'Afrique incluant le pétrole, établi par la CEA, s'est redressé de 2,1%. Cependant, si l'on ne tient pas compte de ce produit, l'indice des prix des produits de base exportés s'accroît de 18,7%. L'indice des prix des produits pour la fabrication des boissons, pris en tant que groupe, a bénéficié d'une montée spectaculaire de près de 60%, essentiellement due à la forte poussée des achats et à la spéculation sur le marché du café provoquées par des informations sur la gelée et la sécheresse dans les zones productrices du Brésil ainsi que par la réduction des stocks de cacao. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 5% environ, ceux des minéraux et des métaux d'environ 6%, sous l'effet de la reprise enregistrée dans les pays industrialisés. Par ailleurs, comme déjà mentionné, les cours du pétrole brut ont marqué un net recul, en raison de la décision prise par l'OPEP de maintenir sa part du marché mondial, un bienfait pour les pays africains importateurs, mais une perte significative de revenus pour les pays exportateurs. S'agissant des importations, l'Afrique a profité du taux modéré d'inflation persistant dans les pays industrialisés. Ainsi, les cours mondiaux des biens manufacturés ont augmenté de 0,7% seulement après avoir chuté de 2,2% en 1993. Malgré le comportement positif des marchés des produits de base en 1994, les termes de l'échange de l'Afrique ne se sont améliorés que légèrement, soit de 0,6% en 1994, après avoir chuté de 4,9% l'année précédente (tableau 5). Sur ce plan, il a existé un grand écart entre les pays exportateurs et les pays importateurs de pétrole, ces derniers accusant une importante détérioration de leurs termes de l'échange allant jusqu'à 9% et les premiers profitant d'une nette amélioration dans ce domaine (atteignant 17%).

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale, en particulier des économies industrialisées, font craindre de nouvelles pressions inflationnistes. Les marchés financiers voient en général dans la reprise des cours des produits de base un signe avant-coureur d'une accélération des taux d'inflation. Il faudra, sans aucun doute, intégrer un élément supplémentaire aux perspectives à moyen terme des marchés financiers, à savoir la certitude d'une hausse marquée de la demande mondiale de capitaux - pour la transformation des anciennes économies à planification centralisée, pour le maintien de l'expansion des nouvelles économies industrialisées, pour couvrir les déficits budgétaires structurels des grands pays industrialisés et, enfin, pour permettre aux entreprises de ces pays de consolider leur position concurrentielle dans une économie mondiale où la compétition se fait plus acharnée. Par voie de conséquence, les rendements des obligations à long terme (c'est-à-dire les taux d'intérêt sur la dette à long terme) accusent une hausse significative depuis le début du second semestre 1994. Les marchés obligataires s'affaiblissent et aussi bien les marchés anciens ou nouveaux de valeurs sont devenus extrêmement instables et quittent les sommets atteints au début de l'année.

Les pays en développement, notamment les pays africains, sont désavantagés à plusieurs égards par l'évolution des marchés financiers mondiaux, compte tenu du caractère intégré de l'économie mondiale depuis la fin de la guerre froide et depuis les Accords d'Uruguay. Ils sont désavantagés, premièrement, parce que leurs monnaies, qui sont, dans les meilleurs des cas, convertibles seulement dans une certaine limite, sont en général rattachées au dollar des Etats-Unis ou à quelque autre monnaie majeure; donc, par la force des choses, ils subissent, sur le plan macro-économique, les conséquences des fluctuations des taux de change. Deuxièmement, comme habituellement les cours des produits de base (ainsi que les recettes d'exportation) sont libellés en dollars des Etats-Unis, alors que les paiements des pays en développement pour les importations et le service de la dette ont lieu dans différentes monnaies principales, la dépréciation du dollar s'est traduite par une importante détérioration des termes de l'échange pour certains pays. Troisièmement, la hausse des taux d'intérêt a entraîné une

augmentation des obligations au titre du service de la dette pour les pays ayant contracté une dette à intérêts variables, accru le coût des capitaux pour tous et restreint l'accès aux marchés financiers pour ceux à cote de crédit faible.

L'événement le plus important de l'année 1994 au niveau de l'économie internationale a certainement été la signature de l'Acte final des négociations d'Uruguay relatives à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), par les dirigeants de plus de 120 pays réunis à Marrakech (Royaume du Maroc), au mois d'avril. L'Acte final prescrit la libéralisation totale des échanges internationaux, par le biais d'une réduction de plus d'un tiers des tarifs et de l'assouplissement, voire la suppression, des barrières non tarifaires. Pour la première fois, l'agriculture et les services sont régis par le GATT. Bien que les négociations d'Uruguay n'aient pas permis d'avancer suffisamment dans le sens d'une réduction des tarifs ainsi que des subventions à la production et à l'exportation et autres barrières non tarifaires érigées essentiellement par les pays les plus riches pour empêcher l'entrée des produits agricoles des pays en développement, ces questions figureront à l'ordre du jour de futures négociations. De la même manière, on n'a guère marqué de progrès réels en matière d'échanges de services, d'abord parce que les pays en développement se sont déclarés préoccupés devant le risque que les entreprises de services des pays avancés, plus riches en capitaux, consolident une position déjà fortement dominante et ensuite parce que les Etats-Unis étaient réticents à ouvrir leur marché des services sans des garanties fermes de réciprocité. Ce sont également des points sur lesquels on peut espérer malgré les difficultés, réaliser des progrès, lors de la suite des négociations ou de futurs cycles de négociations.

L'Acte final prévoit la création d'une institution destinée à succéder au GATT, à savoir l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), qui appliquera les accords commerciaux internationaux et supervisera les futures négociations visant à étendre le champ d'application de la libéralisation du commerce mondial. Etant donné l'importance croissante que les pays en développement comme les pays développés attachent au commerce

international, et compte tenu du déséquilibre des potentiels en présence, l'OMC est destinée à exercer une influence importante sur les politiques économiques des pays en développement. Ce qui sera donc déterminant sera la coordination qui s'établira entre cette nouvelle organisation et les institutions de Bretton Woods concernant les questions induites par les recommandations de politique macro-économique aux pays en développement. L'évolution dépendra beaucoup de la mesure dans laquelle les pays en développement pourront défendre leurs intérêts dans la définition et l'application des politiques commerciales globales. L'OMC devrait succéder au GATT le 1er janvier 1995, date de l'entrée en vigueur des Accords d'Uruguay.

Récemment, le secrétariat du GATT a mis à jour l'évaluation faite précédemment des revenus additionnels escomptés de l'application de ces Accords. L'estimation de l'accroissement annuel de la production mondiale est passé d'environ 200 milliards de dollars à plus de 500 milliards. Ces accroissements, pour la plus grande part, iront toutefois aux pays dotés d'une base industrielle diversifiée, s'appuyant sur une main-d'oeuvre qualifiée, des entreprises aptes à s'adapter, d'infrastructures matérielles fiables et productives, d'une épargne intérieure suffisante et d'un environnement macro-économique favorable, autrement dit aux économies de marché et avancées de l'OCDE et aux économies nouvellement industrialisées, en particulier la Chine, les pays de l'Asie du Sud-Est et ceux d'Amérique latine. L'Afrique, là encore, restera défavorisée. D'après plusieurs évaluations crédibles, réalisées avant la toute récente étude du GATT, l'Afrique risque même de perdre jusqu'à 2,6 milliards de dollars par an! Cela, du fait des suppressions de préférences dans le cadre des révisions obligatoires du Système généralisé de préférences (SGP) et de la Convention de Lomé, ainsi que de l'augmentation du coût des importations alimentaires. Pour que l'Afrique puisse jouer un rôle significatif dans la nouvelle organisation du commerce international, il lui faut donc obtenir des investissements massifs destinés à diversifier rapidement ses économies nationales et les rendre compétitives dans les domaines où elles possèdent des avantages comparatifs. Un changement de politique s'impose également dans le secteur de

l'agriculture afin de donner un essor à la production et de réduire la dépendance croissante de l'Afrique.

Au niveau social, l'année 1994 aura été marquée par une aggravation de certains des problèmes persistants de l'Afrique: Le nombre des réfugiés dépasse les sept millions (2,4 millions pour le Rwanda et le Burundi à eux seuls), soit environ le tiers du total mondial, les personnes déplacées (à l'intérieur de leur propre pays), dans diverses régions du continent, atteignent le nombre effarant de 20 millions environ, provoquant des situations désastreuses pour la population dans son ensemble, en particulier, pour les groupes vulnérables. Ce phénomène résulte dans la plupart des cas de conflits internes, de dissensions ethniques, de violences politiques et de catastrophes naturelles, et les rapatriements sont rendus difficiles par la pauvreté, les injustices sociales et les peurs constantes de représailles sur des bases ethniques.

La population africaine continue de croître rapidement. Son rythme de croissance de 3% par an dépasse les taux annuels moyens de croissance économique et de production alimentaire, qui ont été, de 2,8% et de 2,1% respectivement. Etant donné ce rythme de croissance démographique, la gestion rationnelle des ressources naturelles est devenue plus urgente que jamais, les pressions exercées par la population favorisant l'utilisation inconsidérée de ces ressources ainsi qu'une dégradation de l'environnement, facteur d'aggravation de la pauvreté. A la base du problème démographique, il est admis que la lenteur du développement économique et social constitue le Facteur essentiel.

Le secteur de l'éducation continue de souffrir des réductions opérées en conséquence de la contraction des ressources et de l'accent mis sur le recouvrement et le partage des coûts; on en constate la preuve dans la chute des taux bruts de scolarisation, l'irrégularité de la fréquentation scolaire, les taux d'abandon et de redoublement, le découragement des enseignants et le fait qu'ils quittent nombreux cette profession. De plus, des litiges entre les gouvernements et des associations d'enseignants à propos des salaires ainsi que des conflits ou des dissensions politiques ont abouti

à la fermeture de nombreux établissements d'enseignement. Il en va de même pour le secteur de la santé. Dans de nombreux pays, des programmes de recouvrement des coûts et des litiges relatifs aux salaires désorganisent la demande et l'offre de soins de santé de qualité.

Permettez-moi de faire observer que nous avons assisté cette année à nombre d'événements marquants propres à faire progresser le développement social en Afrique. Cette année, du 5 au 15 septembre, la Conférence internationale sur la population et le développement s'est tenue au Caire (Egypte) et a permis l'adoption d'un Programme d'action sur la population et le développement. Ce programme a énoncé, pour objectifs, entre autres, la promotion de l'éducation, en particulier pour les filles, un traitement équitable et l'égalité entre les deux sexes ainsi que la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle. Ces objectifs répondent à ceux de la Déclaration de Dakar/Ngor de 1993 sur la population, la famille et le développement durable, qui représentait la contribution de l'Afrique à la Conférence du Caire.

La Conférence des ministres africains responsables du développement humain a tenu sa première réunion, au mois de janvier de cette année, pour l'adoption de la Position commune africaine sur le développement humain et social en Afrique, qui sera la contribution de la région de l'Afrique au Sommet mondial pour le développement social, devant se tenir à Copenhague (Danemark), en mars 1995. La Position commune africaine comporte plusieurs recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté, à l'intégration sociale et à l'emploi, principales questions à l'ordre du jour du Sommet.

La cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes vient de se dérouler à Dakar (Sénégal) et a permis de mettre au point la Plate-forme d'action africaine qui sera soumise à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing (Chine), en septembre 1995. La Plate-forme d'action africaine met l'accent sur la nécessité de parvenir à une émancipation économique, sociale et politique de la femme africaine, de lui faciliter l'accès à l'éducation,

à la formation professionnelle, à la science et à la technologie, de valoriser le rôle vital qu'elle joue dans la société et dans la famille et de protéger ses droits individuels et légaux.

Les politiques sociales des gouvernements africains s'enrichiront des résultats issus de ces diverses manifestations majeures, dans la mesure où, lors de ces réunions, les pays se sont engagés, les premiers ou en se joignant à d'autres nations, à servir le progrès social universel.

II. TENDANCES NOUVELLES EN MATIERE DE POLITIQUE ECONOMIQUE EN AFRIQUE EN 1994

En 1994, comme durant les années précédentes, les pays africains ont été confrontés à de sérieux déséquilibres macro-économiques. Or, parallèlement, une grande majorité des pays se sont employés à instaurer un certain équilibre et à restaurer la stabilité en appliquant des programmes de réformes. S'ils n'ont pas tous réalisé leurs objectifs budgétaires, ce n'est pas tant par manque de détermination ou de conviction de leur part qu'à cause de contraintes rigides au niveau des dépenses et de circonstances particulières, telles que sécheresse, troubles, etc., qui ont compromis les objectifs économiques prévisionnels. Les réformes économiques à entreprendre dans les pays africains portent nécessairement sur un grand nombre de domaines impossibles à traiter à la fois. Il est laissé donc à chaque pays une marge pour choisir ses priorités, ainsi que l'ordre dans lequel attaquer les déficiences structurelles à corriger afin de parvenir à une plus grande stabilité des prix, des taux d'intérêt et des taux de change, à un meilleur rendement et à une productivité plus élevée, à la relance effective de l'économie et à une croissance soutenue, s'accompagnant d'un niveau équitable de justice sociale et du recul constant de la pauvreté.

Plusieurs pays ont entrepris des réformes fiscales pour accroître les recettes de l'Etat et restreindre les dépenses publiques, en ayant pour objectif de réduire le pourcentage du déficit budgétaire par rapport au PIB. Ces réformes ont pris deux formes : des réformes institutionnelles, c'est-à-dire une consolidation des services fiscaux pour élever les taux de recouvrement; et un élargissement de l'assiette de l'impôt grâce à l'extension des domaines d'application des impôts indirects (introduction de la taxe sur la valeur ajoutée et de redevances pour l'utilisation de certains services publics). Dans un certain nombre de pays, les milieux d'affaires considèrent les impôts comme une mesure contre-productive pour l'investissement. Certains de ces pays ont pris des mesures pour remédier à cette situation. Parallèlement, plusieurs gouvernements

ont pris des dispositions pour comprimer les dépenses publiques en réduisant les coûts salariaux du secteur public, en diminuant ou en supprimant les subventions et en empêchant la consommation publique d'augmenter. Ces mesures se sont accompagnées, dans certains pays, d'une restructuration du secteur public et d'une rationalisation des dépenses et, ailleurs, de réformes des entreprises d'Etat.

Malgré tous ces efforts, le déficit budgétaire s'est parfois accentué, à cause de facteurs imprévus. Au Malawi, par exemple, une sécheresse grave et persistante a entraîné une chute spectaculaire des recettes de l'agriculture tout en faisant monter la facture des importations alimentaires. Au Maroc, où la récolte a, en 1994, dépassé le niveau annuel moyen, le gouvernement a dû acheter les excédents céréaliers aux agriculteurs à des prix minimums garantis. Dans les pays qui sont en train de passer de l'état de guerre à la paix, comme le Mozambique, les coûts considérables de la démobilisation ont absorbé une partie des économies faites sur les dépenses militaires. Par ailleurs, dans bien des pays, il faut encore mettre fin à certaines échappatoires, qui empêchent que l'imposition soit appliquée de façon équitable, et mettre en place des régimes de collecte de recettes qui fonctionnent correctement, afin de réduire au minimum les tendances à la corruption. En conséquence, les déficits budgétaires devraient s'élever à environ 6% du PIB, contre 5% environ l'année dernière. Toutefois, pour limiter le gonflement de la masse monétaire, certains pays africains financent l'essentiel de leurs déficits budgétaires plutôt en émettant des bons du Trésor qu'en ayant recours directement à des emprunts auprès de leurs banques centrales.

Outre les efforts entrepris pour éviter une augmentation excessive de la masse monétaire, plusieurs pays africains se sont lancés dans des réformes monétaires et financières visant à libérer les taux d'intérêt, à restructurer les institutions financières et à introduire une certaine libéralisation des opérations du secteur financier, tout en renforçant le rôle, dévolu à la Banque centrale, de supervision des autres institutions financières. De toute évidence, le but est de jeter les bases d'un secteur financier solide qui permette

une mobilisation accrue de l'épargne intérieure ainsi qu'une affectation plus judicieuse des investissements, grâce à une meilleure intermédiation. Certains pays, comme le Maroc, ont envisagé d'élargir le domaine d'intervention du secteur privé dans le secteur financier, grâce à la privatisation partielle ou totale des institutions financières publiques. En Ethiopie, les premières sociétés par actions de banque ou d'assurance qui aient existé depuis 1974 ont été créées entièrement du fait d'initiatives privées, à la suite de la promulgation d'une nouvelle loi globale régissant les entreprises financières. Il est encore trop tôt pour dire si ces initiatives ont permis d'élever le taux brut d'épargne intérieure ou d'améliorer les investissements; néanmoins, c'est un premier pas dans la bonne direction.

Un certain nombre de pays ont entrepris des réformes monétaires. La dévaluation du franc CFA, survenue au mois de janvier 1994, a été le cas le plus marquant d'ajustement de taux de change intervenu en Afrique au cours de l'année et ce, en raison du nombre de pays concernés - 14 pays de deux régions, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, plus les Comores, et en raison également du taux de la dévaluation, de 100%, puisqu'au lieu de 50 francs CFA pour 1 franc français, il faut maintenant 100 francs CFA, ce qui avait été accueilli au début avec une vive préoccupation au sein de divers groupes sociaux de la zone CFA. La dévaluation du franc CFA a été négociée dans le cadre d'un ensemble de mesures comprenant la remise d'une partie de la dette publique contractée auprès de la France ainsi que l'apport de nouvelles ressources du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires, à titre de soutien à toute une série de réformes d'ordre macro-économique.

Durant la première année, les conséquences de la dévaluation ont été variables. Comme prévu, elle semble avoir favorisé les termes de l'échange sur le plan intérieur pour les produits commercialisables par rapport aux produits non commercialisables et pour les industries qui s'appuient sur des intrants locaux par rapport à celles qui reposent surtout sur des importations. Cependant, même si les exportations connaissent une relance dans certains pays, elles restent inférieures à ce qu'elles devraient être,

étant donné le bond en avant de la position concurrentielle des producteurs de la zone CFA sur le marché mondial, du fait de la dévaluation. Par ailleurs, la demande intérieure, d'une façon générale, semble avoir fléchi. Certes, ce fléchissement a contribué à réduire les importations mais il a aussi quelque peu ralenti la croissance économique. Parallèlement, la dévaluation a provoqué une hausse significative des prix. Il faut espérer que ces répercussions négatives initiales du choc de la dévaluation s'atténueront avec le temps. Ce qui est clair, toutefois, c'est qu'il faut également s'attaquer sérieusement à d'autres facteurs déterminants de la compétitivité - les infrastructures en matière de transport, de télécommunications et d'énergie; les compétences requises de la main-d'oeuvre et les réformes du marché du travail; des entreprises plus dynamiques, qui soient plus agressives dans la recherche de marchés d'exportation; des mesures d'encouragement; etc. Dans les programmes d'ajustement structurel des pays de la zone CFA, il faudrait accorder au moins autant d'attention à ces facteurs qu'à la recherche d'une stabilité macro-économique.

Cependant, il ne faudrait pas donner l'impression qu'en 1994, l'Afrique n'a connu que dévaluation et dépréciation en matière monétaire. Dans certains pays où des réformes ont atteint un stade avancé, notamment en Ouganda et au Kenya, les monnaies ont en fait connu une appréciation par rapport à un dollar américain affaibli. Toutefois, cela traduisait surtout un accroissement des rentrées de devises provenant des recettes d'exportation, une augmentation modeste des réceptions de fonds et une aide budgétaire fournie par les partenaires afin de soutenir les programmes de réforme convenus. De même, si les taux d'intérêt ont généralement augmenté suite à l'application de réformes monétaires et financières, dans les pays où des mesures ont été prises pour contenir les pressions inflationnistes prévues, comme en Ouganda, les taux ont commencé à baisser.

La privatisation est un autre domaine visé par les réformes économiques. Les progrès en la matière sont entravés par la modicité de l'épargne intérieure dans les pays africains, le manque

d'entrepreneurs dynamiques en nombre suffisant et l'absence ou la faiblesse des marchés de capitaux. Les pays hésitent tout naturellement à céder entièrement les entreprises publiques aux investisseurs privés, souvent à des prix dérisoires. Aussi, les pays recherchent-ils une méthode permettant à leurs ressortissants de retenir une part importante des actifs privatisés, par exemple grâce à des co-entreprises avec des investisseurs étrangers. Dans la mesure du possible, ils voudraient également une large diversification des actionnaires des principales entreprises privatisées. Ainsi, avant de laisser flotter à la Bourse des valeurs de Londres le reste de ses actions dans l'Ashanti Goldfields Company au début de cette année, le Gouvernement ghanéen en a réservé presque 2% aux travailleurs. En Ethiopie, le gouvernement a choisi de distribuer les actifs de la société de transport d'Etat entre trois sociétés dont les actions seront entièrement cédées aux travailleurs sous forme d'un prêt égal à la valeur des actifs cédés. A cet égard, la privatisation, lorsqu'elle est convenablement conçue, devrait être une stratégie permettant d'accélérer la croissance économique et le développement équitable plutôt que d'aggraver les disparités dans la société par la concentration croissante du pouvoir économique.

Des progrès ont également été réalisés en matière de réformes dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne le marché et la fiscalité en vue d'améliorer le climat pour les investisseurs locaux et étrangers.

Ainsi, les pays africains honorent l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique d'appliquer des réformes en vue de rendre leurs économies plus efficaces. Il en est de même de la démocratisation. Malheureusement, si les partenaires extérieurs de l'Afrique ont continué à fournir une aide au développement, ils n'ont malheureusement pas pu honorer pleinement leurs engagements au titre du Nouveau Programme des Nations Unies. Le niveau des transferts nets de ressources vers l'Afrique au cours de la période 1990-1994 est tombé très en-deçà des 30 milliards de dollars préconisés pour la seule année 1992, avec un taux de croissance

prévu d'au moins 4% par an. En 1994, par exemple, on s'attend à ce que les financements extérieurs nets en faveur de tous les pays africains, y compris l'Afrique du Sud, ne dépassent pas 14 milliards de dollars, ce qui ne représente qu'une légère amélioration par rapport à 1993. Dans les autres régions en développement faisant preuve de plus de dynamisme, l'investissement étranger direct est devenu le principal moyen de transfert de ressources des pays riches vers les pays pauvres. En revanche, l'Afrique n'est pas encore en mesure d'attirer l'investissement direct étranger ni les fonds de portefeuille dans des proportions qui pourraient avoir un effet notable à cause de la position relativement peu compétitive des pays du continent. Par conséquent, l'Afrique aura besoin, pour longtemps encore, d'une aide publique au développement substantielle de la part de ses partenaires.

Un deuxième engagement pris par les partenaires de l'Afrique était de prendre des mesures significatives pour alléger le fardeau insupportable de la dette extérieure que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a comparé à un carcan enserrant l'Afrique. Pourtant, presque à mi-parcours de la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies, aucune mesure significative n'a été prise collectivement par les créanciers pour réduire substantiellement le volume de la dette des pays africains, à l'exception de l'Égypte. Ainsi, malgré l'appui que les dirigeants du groupe des sept pays les plus riches (le G7) n'ont cessé d'apporter aux "modalités renforcées de Toronto", de 1991 à 1994, 21 pays africains ont négocié des accords de ré-échelonnement de leur dette portant seulement sur 7,14 milliards de dollars. Il est évident que la portée de ces efforts visant à résoudre le problème de la dette de l'Afrique est donc très limitée, étant donné qu'à la fin de 1994, le montant total de la dette extérieure du continent, Afrique du Sud comprise, était de 317,8 milliards de dollars. Si l'on exclut l'Afrique du Sud, le rapport dette - PIB du reste de l'Afrique est passé à 95%, et la dette représentait près de trois fois la valeur des exportations.

III. PERSPECTIVES POUR 1995

Les perspectives concernant les résultats économiques de l'Afrique en 1995 dépendent évidemment de l'évolution de certains facteurs tant intérieurs qu'extérieurs qui influent traditionnellement sur la croissance et le développement en Afrique.

Les conditions climatiques, la disponibilité d'intrants agricoles essentiels et la situation en ce qui concerne les acridiens et les autres fléaux continuent d'être autant de facteurs déterminants en matière de production agricole et alimentaire. Un autre facteur est le niveau des cours des cultures d'exportation telles que le café, le cacao et le thé sur le marché mondial. Si tous ces facteurs sont favorables en 1995 et si l'accent est mis, au niveau des politiques, sur le développement des infrastructures rurales, l'amélioration des incitations aux producteurs et des mécanismes de commercialisation, le taux de croissance de la production agricole pourrait atteindre 4 à 5%, ce qui serait nettement supérieur au taux d'accroissement de la population.

Les recettes des pays africains provenant de l'exportation de produits agricoles et minéraux pourraient poursuivre leurs tendances positives actuelles si la dynamique de la relance dans les pays membres de l'OCDE se maintenait. En revanche, le renchérissement des cours des produits de base cette année pourrait bien encourager les producteurs d'autres pays concurrents à accroître la production et augmenter l'offre sur le marché mondial, ce qui pourrait faire baisser les cours par rapport aux niveaux atteints cette année. Les perspectives d'une amélioration du marché du pétrole sont plutôt modestes pour 1995.

Les progrès réalisés vers le rétablissement de la paix mettront les pays précédemment affectés par des conflits sur la voie du redressement et du développement durable. Les récentes élections réussies au Mozambique, qui se sont tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, devraient créer les conditions pour

le rétablissement de la paix dans tout le pays, offrant ainsi des possibilités pour l'exploitation de ses richesses en ressources naturelles et pour la réalisation de ses potentialités stratégiques au niveau des infrastructures de transport de la sous-région de l'Afrique australe. L'accord de paix conclu récemment en Angola devrait également, on l'espère, permettre d'instaurer les conditions d'une relance du développement dans ce pays. De même, il y a lieu d'espérer que des progrès significatifs seront réalisés vers la paix et la réconciliation au Libéria, en Somalie et au Sud-Soudan et que la situation fragile au Rwanda et au Burundi deviendra plus viable en 1995. Il faut souhaiter également que la transition vers la démocratie dans les pays africains s'effectue dans des conditions pacifiques. Dans toutes ces situations, des concours substantiels seront nécessaires de la part des partenaires de l'Afrique, notamment le système des Nations Unies, pour soutenir le processus de démocratisation, de reconstruction et de développement.

Il va sans dire que les pays africains poursuivront leurs réformes économiques en vue de la transformation et de la croissance en 1995. Il faut espérer que le souci d'efficacité économique et de stabilité macro-économique des réformes sera pris en compte dans un programme soutenu à long terme visant à mettre en place des capacités essentielles dans les domaines des ressources humaines, des institutions et des infrastructures économiques et sociales, pour assurer le développement durable du continent et rendre celui-ci pleinement compétitif dans l'économie mondiale moderne.

En Afrique du Sud, les efforts devraient s'intensifier, en raison de l'exécution du Programme de reconstruction et de développement, en vue de corriger les déséquilibres socio-économiques hérités de la période de l'apartheid. La position ferme adoptée en matière de responsabilité fiscale ainsi que la stabilité des prix, l'appui au secteur privé et l'incitation à l'investissement étranger devraient accélérer le taux de croissance économique en Afrique du Sud. Toutefois, il faudra, pour ce faire, que travailleurs et employeurs établissent de nouvelles relations, pragmatiques, fondées sur une compréhension réciproque des

préoccupations de chaque partie dans leurs efforts visant à corriger les distorsions du marché de l'emploi créées par 40 ans d'apartheid.

Dans l'ensemble, il y a donc des raisons pour un optimisme très mesuré en ce qui concerne l'économie du continent africain en 1995. Comme auparavant cependant, les aléas climatiques et les autres obstacles cités continuent évidemment à rendre incertaines les perspectives d'avenir, étant donné l'importance de la contribution du secteur agricole à la production totale, aux recettes d'exportation et à l'emploi en Afrique. En se basant sur des conditions plus normales, la CEA estime que la production économique du continent africain devrait augmenter d'environ 3% en 1995.

IV. FACILITER LA TRANSITION DE L'AFRIQUE VERS LA CROISSANCE ACCELEREE ET LE DEVELOPPEMENT

L'image qui ressort de l'examen ci-dessus de la situation économique et sociale en Afrique traduit une légère amélioration des résultats. Toutefois, on sent dans la quasi-totalité des pays africains la nécessité urgente de réaliser des progrès et de prendre l'élan voulu en faveur de cet objectif. En témoignent la restructuration économique engagée par certains pays, les réformes politiques entreprises pour améliorer la gestion des affaires publiques dans beaucoup d'autres, et le nouvel accent mis sur la justice sociale, comme l'attestent les différents engagements pris pour responsabiliser les femmes, protéger les enfants et résoudre les conflits qui handicapent gravement certains pays. L'Afrique traverse en effet une période de changement. Nous considérons que l'Afrique doit être perçue elle aussi comme une région en transition, même si cette transition est lente et irrégulière, avec toutes les implications internes et externes que cela implique.

Les transitions en cours en Afrique au niveau local vont de pair avec des changements tout aussi importants au niveau international. La fin de la guerre froide intervenue au début de cette décennie a jeté les bases de changements fondamentaux dans la structure géopolitique. Toutefois, on peut soutenir que ce sont les changements au niveau de l'économie internationale qui influenceront le rythme de la transformation de l'Afrique, et c'est à ces changements que les pays africains doivent réagir. Il est certes risqué d'extrapoler les tendances actuelles au niveau des projections. Néanmoins, certaines caractéristiques clefs de l'évolution de l'économie internationale sont évidentes :

- La formation de blocs commerciaux régionaux, avec comme nouveauté des pays industrialisés qui, dans certains cas, s'associent avec des pays en développement;

- Un cadre renforcé pour le commerce international résultant des Accords d'Uruguay, qui a stimulé davantage la libéralisation du commerce, élargi la gamme de produits soumis aux règles commerciales internationales négociées et permis la création de l'Organisation mondiale du commerce qui supervisera le commerce mondial;
- L'intensification de la concurrence en matière de production et de commercialisation de biens et services mais aussi en matière d'accès aux marchés, aux ressources financières et à l'investissement;
- La mondialisation des processus et du financement de la production, à la fois parce que les impulsions financières dans un pays se transmettent rapidement à un autre et que les sociétés transnationales, principaux acteurs de la mondialisation de l'économie, peuvent rapidement déplacer les structures de production si elles perçoivent des risques ou des avantages éventuels;
- La célérité grandissante avec laquelle les marchés internationaux et des acteurs déterminants récompensent les décisions économiques nationales judicieuses et sanctionnent les actions imprudentes.

Dans ce contexte, et à cinq ans seulement de l'avènement du nouveau millénaire, l'Afrique n'a d'autre choix que de se conformer à l'environnement économique mondial hautement concurrentiel de l'avenir. Cet environnement a été créé par les progrès technologiques fulgurants, notamment dans le domaine des transports, de l'information et des télécommunications, la disparition progressive du monopole exercé par les économies industriellement avancées sur la main-d'oeuvre qualifiée, la fin de la période de l'après-guerre froide et la révolution dans les relations économiques qu'elle a entraînée partout dans le monde. L'Accord découlant des négociations d'Uruguay n'a fait que codifier ces forces fondamentales qui, en fin de compte, sous-tendent la libéralisation tous azimuts que connaît actuellement le système

économique mondial. Le défi que doit relever l'Afrique consiste donc à entamer sans délai une refonte tout aussi radicale des systèmes politiques à baser sur des consensus nationaux et de sa structure économique à organiser autour du principe de compétitivité toujours accrue.

Les réformes constituent par conséquent des éléments déterminant pour faire face aux défis de l'ère nouvelle. Il convient d'insister que cette tâche comporte à la fois un volet politique et un volet économique indissociables.. Pour soutenir effectivement la concurrence dans le nouvel environnement international, il faut que les réformes économiques engendrent la transformation structurelle. Sur ce plan, les pays africains doivent insuffler efficacité et dynamisme à leurs économies en éliminant les distorsions, en dotant le secteur privé de moyens lui permettant de rechercher des solutions compétitives aux problèmes socio-économiques et d'inciter l'épargne intérieure et extérieure à investir en vue du développement durable. Par ailleurs, les réformes politiques devraient, tout en favorisant la participation populaire au processus politique, fournir un cadre empreint de tolérance, de paix et de stabilité où les désaccords et divergences politiques ainsi que les litiges liés à des contrats sont résolus par arbitrage judiciaire. En d'autres termes, l'Afrique doit édifier des Etats de droit pour servir efficacement la sphère complexe de l'ensemble des activités politiques, économiques, sociales et culturelles.

Il est cependant clair que les capacités essentielles nécessaires pour soutenir les différentes réformes font défaut. Il faut donc mettre en place et utiliser les capacités humaines, institutionnelles et matérielles nécessaires pour gérer une économie et un système de gouvernement modernes. Il est impératif, par ailleurs, que les pays africains encouragent l'application de principes d'action indissociables pour faire face aux nouvelles tendances de l'économie mondiale et de l'organisation de la société internationale.

La Communauté économique panafricaine, dont le traité l'établissant est entré en vigueur en mai dernier, est un exemple d'action collective concertée qui doit renforcer la capacité de

l'Afrique en tant qu'important acteur potentiel sur la scène internationale. Le mot "potentiel" doit être souligné ici. La Communauté met l'Afrique à l'orée d'une nouvelle ère. Aussi les engagements pris dans le Traité d'Abuja doivent-ils s'accompagner de mesures appropriées pour en réaliser les objectifs. La Communauté économique panafricaine doit être perçue et conçue non seulement comme le véhicule d'une coopération régionale élargie mais aussi comme une stratégie face à une économie mondiale qui s'articule autour de puissants blocs économiques en compétition.

A présent que le Traité d'Abuja est entré en vigueur, il conviendrait d'accélérer la première des six étapes menant à la Communauté panafricaine. D'après le Traité, il faut, dans ce cadre, renforcer les communautés économiques régionales, en particulier l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Par l'intermédiaire de leur secrétariat conjoint, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) continueront d'apporter une contribution déterminante en faveur de la mise en oeuvre du traité, ainsi qu'en ont décidé les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Les institutions parrainées par la CEA constituent une ressource essentielle à la mise en place de capacités cruciales pour le développement durable de l'Afrique, ainsi qu'un instrument indispensable dans la consolidation de la coopération économique régionale et dans les efforts tendant à faire rapidement de la Communauté économique panafricaine une réalité. C'est dans ce contexte que je lance un appel aux Etats membres et en particulier à nos partenaires en développement pour qu'ils fassent en sorte que ces entités régionales figurent parmi les priorités en matière de développement du continent.

Est-il besoin de le souligner à nouveau, ni les efforts visant à entreprendre des réformes ni ceux tendant à mettre en place des

capacités essentielles, voire à assurer l'intégration régionale, ne seront couronnés de succès sans une injection de ressources financières suffisantes. Les pays africains ne disposent tout simplement pas des ressources nécessaires pour soutenir ces efforts. Les prévisions de ressources nécessaires pour le développement de l'Afrique dans les 15 à 20 prochaines années faites par différentes organisations internationales, y compris la CEA, le confirment. Il ne fait donc pas de doute que l'Afrique a besoin de concours financiers, techniques et économiques accrus. Cependant, les tendances actuelles des flux de ressources financières extérieures indiquent plutôt une diminution des flux de ressources.

L'aide à l'Afrique est présentée tantôt comme une assistance humanitaire, tantôt comme une contribution à pourvoir un puits sans fond ! Toutefois, si l'aide fournie lors de nombreuses catastrophes naturelles et autres situations d'urgence en Afrique, tout comme ailleurs, était inspirée par des considérations humanitaires, et s'il y a eu manifestement des cas de décaissement et d'utilisation peu judicieux des ressources, il n'en demeure pas moins qu'une grande partie de ce qui a été fourni au titre de l'aide accordée pendant la guerre froide, n'a pas contribué à promouvoir le développement. L'aide était plutôt conditionnée par des considérations idéologiques, le volet militaire, souvent générateur d'endettement se taillant la part du lion. C'est maintenant - à l'heure où les pays africains se sont engagés à appliquer des réformes axées sur le marché, à mettre en place des structures démocratiques et à montrer leur attachement à la promotion de la justice sociale - que l'aide est le plus nécessaire pour soutenir cette évolution positive. Si cette possibilité d'utiliser les concours extérieurs, de façon coordonnée, n'était pas saisie, les questions liées au développement multiforme de la société africaine demeureraient non résolues. Et l'Afrique resterait marginalisée. La gestion nationale, régionale, continentale, internationale, de la transition, devrait permettre de faire de l'Afrique un partenaire à part entière.

Il convient de noter que, notamment sous l'égide des Nations Unies, la coopération internationale, pour arriver à un consensus ou

à des accords sur une gamme variée de questions, s'intensifie. Il y a consensus pour promouvoir la viabilité de l'environnement, éliminer le trafic illicite des drogues, contenir l'explosion démographique, responsabiliser les femmes, protéger les enfants, combattre le SIDA, réduire la pauvreté et promouvoir l'intégration et la cohésion sociales sans lesquelles la paix et la sécurité nationale et internationale sont impossibles. Il existe également un consensus concernant les cinq piliers du développement présentés dans l'Agenda pour le développement du Secrétaire général.

La coopération Sud-Sud doit représenter un important moyen dans la réalisation des objectifs de redressement et de développement de l'Afrique. En se basant en particulier sur l'expérience des pays d'Asie en matière de développement économique et de transformation sociale et en encourageant la coopération économique et technique avec ces derniers, l'Afrique peut appliquer les leçons tirées des expériences de cette région et en tirer parti. Les organisations du Système des Nations Unies peuvent et doivent contribuer grandement à faciliter le transfert des données d'expérience et la dynamisation des échanges entre l'Afrique et les autres régions en développement.

Assurément, l'Afrique recèle un immense potentiel qui doit lui permettre de construire un avenir dont la réalisation est toutefois une responsabilité incombant aux Africains d'abord et aux partenaires de l'Afrique, dans l'intérêt mutuel. Les immenses ressources de la région, naturelles et humaines, sa position géographique et de son riche héritage, font partie des atouts essentiels sur lesquels le développement de l'Afrique doit nécessairement reposer. C'est là le défi que doivent relever les peuples africains avec l'ensemble de leurs partenaires. Il est temps d'agir, et d'agir vite et efficacement. L'Afrique ne peut se permettre de rester à la traîne pour son entrée dans le 21ème siècle, alors que le monde s'apprête à célébrer le 50ème anniversaire de la Charte des Nations Unies.

ANNEX

	1992	1993	1994	1990-1994
taux de croissance				
• Afrique	-0,3	1,1	2,8	1,5
• Afrique du Nord	1,0	0,8	2,5	1,8
• Afrique de l'Ouest	2,3	2,8	3,0	4,3
• Afrique centrale	-4,7	-4,8	-0,2	-2,7
• Afrique de l'Est et Afrique australe	-1,9	1,5	3,7	0,9
• Afrique australe	-2,0	1,2	3,8	0,8
• Pays exportateurs de pétrole	0,9	1,7	2,0	1,5
• PMA d'Afrique	-0,4	1,6	1,7	0,9
Pour mémoire				
• Afrique du Sud	-2,2	1,2	4,1	0,5
• Afrique à l'exclusion des Etats en proie à un conflit	-0,3	1,2	2,9	1,6
Source: Secrétariat de la CEA.				

	Négatif	Entre 0 et 3%	Entre 3 et 5%	Plus de 5%
Nombre de pays				
• En 1993	17	14	10	12
• En 1994	11	17	13	12
Source : Secrétariat de la CEA.				

Tableau 3 : Croissance de la valeur ajoutée pour les secteurs de production

	1992	1993	1994	1990-1994
• Agriculture	-1,6	1,8	3,1	1,9
• Secteur manufacturier	-1,2	0,1	4,8	0,4
• Industries extractives	-1,8	1,3	-4,2	-0,7
• Administration publique 1/	3,2	1,1	-3,7	0,3
• Services	1,2	1,7	2,0	1,6
Pour mémoire				
• Production pétrolière (millions de dollars)	343,4	339,2	338,2*	1,2

Source: Secrétariat de la CEA.
1/ Administration publique, électricité et eau.
* Estimation.

Tableau 4. Croissance de la demande

	1992	1993	1994	1990-1994
Consommation intérieure	1,2	1,7	0,9	2,0
• Publique	2,1	4,4	0,4	2,2
• Privée	1,0	1,0	1,0	1,9
Formation brute de capital fixe	-1,0	-1,0	7,2	-0,1
Exportations	-0,5	2,1	3,2	0,7
Importations	0,2	2,6	2,8	1,8

Source: Secrétariat de la CEA.

Tableau 5 : Indices des prix africains 1/

	1992	1993	1994	1990-1994
Indice des prix à la consommation				
Indice des prix des produits de base, y compris le pétrole	83,8	74,9	74,8	77,8
• Produits alimentaires	100,7	99,6	104,8	101,7
• Boissons et tabacs	81,8	86,9	138,9	102,5
• Matières premières agricoles	99,9	100,5	108,7	103,0
• Métaux et minéraux	86,6	72,8	77,2	78,9
Prix du pétrole brut				
• Brent (dollars/baril)	19,4	17,0	15,7	17,4
• Indice des prix du pétrole	80,6	71,0	65,6	72,4
Indice des prix des exportations africaines, y compris les importations de pétrole	86,5	79,9	81,6	82,7
Pour mémoire				
Indice des prix des produits de base exportés par l'Afrique (à l'exclusion du pétrole)	93,5	87,2	103,6	94,8
1990 = 100				